



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONTEX

SEANCE DU 12 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 073-217301936-20240312-DELIB_2024_19-DE

Berger
Levrault

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars, à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme CARRIER
Christiane, Maire. Date de convocation : 6 mars 2024.

Etaient présents : Mme Carrier Christiane, M. Bouillet Christophe, Mme Khadir Dallila, Mme Lang Marie, M. Rigaud-Modelin
Romain, M. Staiger Antoine, Mme Tanchon Lydie, M. Watier Pierre, Mme Yung Hing Véronique. **Absents excusés** : M. Journet
Jérôme, Mme Sack Caroline. **Pouvoir** : M. Journet Jérôme à M. Staiger Antoine, Mme Sack Caroline à Mme Lydie Tanchon.
Mme Dallila Khadir a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : en exercice : 11, Présents : 11, **Suffrages exprimés** : 11, Pour : 11, Contre : 0, Absentions : 0
Le **Président de séance soussigné**, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi en Préfecture de la Savoie
et de sa publication par affichage en Mairie le 13 mars 2024

DELIBERATION N°2024-19

Rachat de terrain en vue de l'extension du cimetière

Pour cette délibération, Mme le Maire, en possible conflit d'intérêt, n'a pas participé au débat et au vote de la
présente délibération. M. Le 1^o adjoint assure provisoirement les fonctions de président de séance.

Le président de séance rappelle au Conseil Municipal que lors du conseil municipal du 13 novembre 2023, que
celui-ci avait approuvé le rachat de terrain en vue d'une future extension du cimetière. Après avoir pris contact
avec les propriétaires des parcelles attenante, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au rachat de la
parcelle n° OA 525 de 155m² et de la parcelle OA 526 de 151m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Reconnaît l'intérêt communal que représentent la parcelle OA 525, propriété de Mme RASTELLO Emilie
Michelle et la parcelle OA 526 propriété de Mme MASINI Carine.
- Charge Madame le Maire de procéder aux formalités administratives en vue de l'achat de ces deux biens
immobiliers au prix de 3 €/m².
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte et à engager toutes dépenses nécessaires à l'exécution de la
présente délibération.
- Dit que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget 2024.

Voies et délais de recours

Cette délibération peut être contestée dans un délai de deux mois suivant son affichage et sa notification. :

- Dans le cadre d'un recours administratif auprès de la Commune de Ontex par courrier à la Mairie de Ontex – Chef-lieu – 73130 Ontex.
- Dans le cadre d'un recours hiérarchique auprès de la Préfecture de la Savoie Place Caffé BP 1801 73018 CHAMBERY CEDEX.
- Dans le cadre d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - 38019 Grenoble.

Fait et délibéré, à Ontex, le 12 mars 2024

Pour extrait conforme Au registre sont les signatures.

Le président de séance,
Pierre WATIER



Le secrétaire de séance
Dallila Khadir